

# Fiche de données de sécurité: Façaclean

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)

## Rubrique 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise / société

### 1.1 Identification du produit

**Nom commercial** Façaclean

### 1.2 Utilisation de la substance / préparation

**Application de la préparation** Solution aqueuse de surfactants et polymère et un sel organique et inorganique  
Nettoyant pour façade en pierre

### 1.3 Identification de la société /entreprise

**Raison sociale** Cantillana NV/SA

**Adresse** Pontstraat 84, B-9831 Deurle (Belgique)

**Téléphone** +32 (0)9 280 84 84

**Fax** +32 (0)9 280 77 88

**Raison sociale** Cantillana BV

**Adresse** Munnikenlandse Maaskade 2a, 5307 Poederoijen (Pays-Bas)

**Téléphone** +31 (0)183 44 78 00

**Fax** +31 (0)183 44 78 08

**Raison sociale** Cantillana SAS

**Adresse** Avenue de la Durance, 13160 Châteaurenard (France)

**Téléphone** +33 (0)490 94 20 60

**Fax** +33 (0)486 19 50 14

### 1.4 Disponibilité de la fiche de données de sécurité via les adresses e-mail suivantes

[sales.belgium@cantillana.com](mailto:sales.belgium@cantillana.com)

[info@cantillana.com](mailto:info@cantillana.com)

### 1.5 Numéros de téléphone d'appel d'urgence

**Belgique** Centre antipoison +32 (0)70 24 52 45

**Pays-Bas** Centre antipoison national (NVIC) +31 (0)30 274 88 88

**France** Centre antipoison national (ORFILA) +33 (0)01 45 42 59 59

# Fiche de données de sécurité: Façaclean

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)

## Rubrique 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CLP (CE) n°. 1272/2008

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement CLP (CE) n°. 1272/2008

#### Symbol(s)

Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

#### Mention de danger

Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

#### Information(s) complémentaire(s):

EUH 210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

COV: 0 g/

#### Conseils de prudence

<b>P101</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>P102</b>	Tenir hors de portée des enfants.
<b>P103</b>	Lire l'étiquette avant utilisation.

## 2.3 Autres dangers

#### Dangers principaux :

Irritation modérée des yeux

#### Autres dangers :

Réagit avec les oxydants

# Fiche de données de sécurité: Façaclean

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)

## Rubrique 3 : Compositions et informations sur les composants

### 3.1 Substances

Le mélange est composé des substances mentionnées ci-dessous et d'additifs non dangereux.

### 3.2 Mélanges

#### Substances

##### Composants présentant un (danger)

Nom IUPAC	(CE) 1272/2008	Concentration
<b>Substance</b> CAS: 1066-33-7 EINECS: 266-043-4	BICARBONATE AMMONIUM SGH : SGH07. Tox. aiguë 4. Point d'exclamation - Attention. H302 Nocif en cas d'ingestion.	1-5 %
<b>Substance</b>	ADDITIFS ET POLYMERES Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493601-38. SGH : SGH05. Corr. mét. 1 - Corrosion - Attention. H290 Peut être corrosif pour les métaux.	15-20 %

# Fiche de données de sécurité: Façaclean

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)

## Rubrique 4 : Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

Emporter cette fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

#### En cas de projection ou de contact avec les yeux

Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

#### En cas de projection ou de contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau.

En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**4. 2. 1. Inhalation:** Irritant pour les voies respiratoires.

**4. 2. 2. Contact avec la peau:** Peut entraîner: irritation légère de la peau

**4. 2. 3. Contact avec les yeux:** Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.

**4. 2. 4. Ingestion:** DL50/orale/rat = >2000 g/Kg

DL50/cutanée/rat = >20g/Kg

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information importante n'est disponible.

# Fiche de données de sécurité: Façaclean

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)

## Rubrique 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même ne brûle pas.

En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), eau, poudre.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Equipement spéciale de protection

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

#### Procédures spéciales pour combattre le feu

Il n'y a pas de mesures spéciales nécessaires.

#### Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité :

Aucun.

## Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle de la substance/du mélange

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.

# Fiche de données de sécurité: Façaclean

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)

## 6.4 Référence à d'autres sections

### Rubrique 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

##### Mesure(s) d'ordre technique

Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en œuvre.

Porter des lunettes de sécurité bien fermées.

##### Conseil(s) d'utilisation(s)

Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

Conserver hors de la portée des enfants.

##### Mesure(s) d'ordre technique

/

##### Stockage

Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.

Conserver à une température supérieure à 5 °C

##### Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Acides forts, métaux légers,

##### Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

Les emballages plastiques sont recommandés.

##### Matériaux d'emballage non adaptés:

Métaux

# Fiche de données de sécurité: Façaclean

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles.

## Rubrique 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Produits non explosifs.

**Limite(s) d'exposition :**

Produits non explosifs.

**Mesure(s) d'ordre technique :**

/

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures de protection individuelle :**

/

**Protection des yeux / du visage :**

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

**Protection des mains :**

Gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel

**Protection du corps :**

Vêtements de protection à manches longues.

**Protection respiratoire :**

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

**Procédure(s) de surveillance recommandée(s) :** /

### 8.3 Contrôles de l'exposition lié à la protection de l'environnement

/

### 8.4 Mesure(s) d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

### 8.5 Information(s) supplémentaire(s)

/

# Fiche de données de sécurité: Façaclean

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)

## Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Aspect	Liquide visqueux
Couleur	Incolore / jaune clair
Odeur	Légère

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Valeur pH	9
Réserve alcaline/acide	/
Point de fusion	< 0°C
Point d'ébullition	100°C
Inflammabilité (solide, gaz)	Le produit est ininflammable.
Température de décomposition	< 400°C
Auto-inflammation	non applicable
Limites d'explosivité	Non applicable
Pression de vapeur à 20 °C	/
Densité à 20 °C	1.23
Masse volumique apparente	1.23 g/cm³
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	Complètement miscible
Liposolubilité	Partiellement miscible
Solubilité aux solvants	Soluble dans certains solvants spécifiques
Viscosité	> 500cPs
Vitesse d'évaporation	/
Conductivité électrique	/
Autres données	/
Information(s) supplémentaire(s)	/

### 9.2 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles.

# **Fiche de données de sécurité: Façaclean**

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)

## **Rubrique 10 : Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Le produit est stable.

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

### **10.3 Décomposition thermique/conditions à éviter**

/

### **10.4 Conditions à éviter**

Aucune, sous utilisation normale.

### **10.5 Matières incompatibles**

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

# Fiche de données de sécurité: Façaclean

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)

## Rubrique 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

/

### 11.2 Toxicité aigüe :

<b>Inhalation:</b>	4-h-LC50 >4.2 mg/l
<b>Contact avec la peau</b>	DL50/cutanée/rat = > 2000 mg/Kg (Valable pour les matières premières)
<b>Contact avec les yeux:</b>	irritation légère des yeux
<b>Ingestion</b>	DL50 > 2000 mg/Kg (valable pour les matières premières)

### 11.3 Sensibilisation :

N'a pas d'effet sensibilisant

### 11.4 Toxicité chronique :

Non mutagène (test AMES)

### 11.5 Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée :

/

### 11.6 Effet(s) spécifique(s) :

/

### 11.7 Information(s) supplémentaires(s) :

/

# Fiche de données de sécurité: Façaclean

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)

## Rubrique 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de bio-accumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Absorption / désorption.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** non applicable.  
**vPvB** non applicable

### 12.6 Autres effets néfastes

**Toxicité aquatique :** /  
**Toxicité bactériologique :** /  
**Toxicité pour les oiseaux :** Non déterminé

### 12.7 Potentiel de formation d'ozone photochimique

Non

### 12.8 Information(s) générale(s)

/

### 12.9 Information(s) supplémentaire(s)

/

# Fiche de données de sécurité: Façaclean

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)

## Rubrique 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

### 13.2 Emballages contaminés

Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale.

### 13.3 Disposition(s) nationale(s) et régionale(s)

Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques : Si nécessaire, avertir les autorités locales compétentes.

### 13.4 Information(s) supplémentaire(s)

/

## Rubrique 14 : Informations relatives au transport

Produits non dangereux au sens des réglementations des transports.

### 14.1 Numéro ONU (ADR, ADN, IMDG, IATA)

Sans objet

### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies (ADR, ADN, IMDG, IATA)

Non soumis à la réglementation ICAO/IATA

### 14.3 Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

**Classe(s) de danger pour le transport :** /

**Groupe d'emballage :** /

**Code TREM-CARD :** /

**Etiquettes ADR/RID :** /

**Code danger :** /

**Code de classification et dispositions spéciales :** /

**Instructions d'emballage :** /

## Fiche de données de sécurité: Façaclean

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)

### 14.4 Voies maritimes (IMDG)

Classe :	/
Groupe d'emballage :	/
Polluant marin :	Non
N° GSMU (MFAG) :	/
N° FS :	/
Etiquette(s) IMDG :	/
Instructions d'emballage :	/

### 14.5 Voies aériennes (ICAO/IATA)

ICAO/IATA classe:	Non soumis à la réglementation ICAO/IATA.
Groupe d'emballage:	/
Etiquettes ICAO/IATA:	/
Avis ou remarques importantes:	/

### 14.6 Dangers pour l'environnement

Non

### 14.7 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.8 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### Rubrique 15 : Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conforme aux exigences de la directive des détergences.

#### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Non déterminé.

# Fiche de données de sécurité: Façaclean

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)

## Rubrique 16 : Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie de propriété de celui-ci.

### Libellé des phrases H mentionnées à la rubrique 3

H 290 Peut être corrosif pour les métaux.

H 302 Nocif en cas d'ingestion.

**Les fiches de données de sécurité sont établies par** Département R&D de Cantillana N.V.

#### Acronymes et abréviations

<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>N°CE</b>	European Chemical number: EINECS, ELINCS or NLP
<b>PBT</b>	Persistant, Bioaccumulable & toxique
<b>vPvB</b>	Very Persistent and very Bioaccumulable
<b>ADR</b>	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
<b>RID</b>	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
<b>IMGD</b>	International Maritime Code for Dangerous Goods IATA International Air Transport Association
<b>IATA</b>	International Air Transport Association
<b>ICAO</b>	International Civil Aviation Organization
<b>GHS</b>	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
<b>WGW</b>	Valeur déterminée légalement / Legally determined value
<b>IMDG</b>	International Maritime Code for Dangerous Goods
<b>IATA</b>	International Air Transport Organisation
<b>LC50</b>	Lethal concentration 50%
<b>DL50</b>	Lethal dose 50%
<b>PNEC</b>	Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement
<b>VME</b>	Valeur limite de Moyenne d'Exposition
<b>VLEP</b>	Valeur limite d'exposition professionnelle
<b>DNEL</b>	Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet

Information(s) supplémentaire(s) :

Contient : < 5 % agents de surface amphotères